

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 22 janvier a eu lieu le premier conseil de Faculté de l'année 2019.

A l'ordre du jour, plusieurs questions importantes.

D'abord, le renforcement de l'European School of Law qui est intégrée, de par ses statuts, à notre Faculté. Après une phase de construction de l'Ecole fondée en 2014 et dirigée successivement par nos collègues Sylvaine Peruzzetto, Wanda Mastor et actuellement Lukas Rass-Masson, il convient aujourd'hui de consolider cette Ecole, de la rendre plus visible et de favoriser son rayonnement. Cela passe par une meilleure définition de son périmètre exact, c'est-à-dire des formations qui doivent en faire partie, des critères d'appartenance et aussi par une meilleure définition des fonctions de son directeur qui pilote à la fois la politique de formation et celle de la recherche. Le Conseil de Faculté a adopté le texte proposé par le directeur de l'ESL, ce qui concerne la nomination des responsables de formations relevant de l'ESL, le choix des enseignants, l'accès aux formations de l'ESL ainsi que leur contenu et leur régime académique ainsi que leur cohérence, en termes de qualité, d'attractivité et de rayonnement.

La deuxième grande question était celle de la réforme de la Licence en droit rendue nécessaire par l'arrêté du 30 juillet 2018. Après avoir beaucoup consulté, le Doyen a proposé au Conseil ses arbitrages : présentation de l'architecture générale de la Licence sur les trois années, maintien du caractère généraliste de la Licence, notamment pour les deux premières années, meilleure articulation en L3 avec nos Masters, renforcement des compétences linguistiques, maintien des volumes horaires des cours magistraux et des TD, le tout dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Le Conseil de Faculté a approuvé ce projet qui fera l'objet d'une application progressive, en commençant par la L1 à la rentrée de septembre 2019, ce qui laisse le temps d'ajuster la réforme, en tenant compte des propositions des sections quant à la distribution exacte des matières, d'autant que nous débutons la procédure d'autoévaluation qui conduira à la prochaine accréditation de nos formations. En conséquence de cette réforme qui est désormais adoptée dans ses grandes lignes, nous présenterons, lors du prochain Conseil la modélisation ainsi que les projets d'arrêtés d'examens de la L1 ensuite présentés à la réunion de la CFVU de mars.

Notre collègue Didier Guignard a présenté la maquette de la future L1 droit en FOAD qui sera ouverte à la rentrée 2019, ce qui nous permettra d'avoir désormais l'intégralité de la Licence en droit en FOAD.

Le professeur Gérard Jazottes, Vice-président en charge de la formation continue a présenté les ajustements des différentes formations pour l'année prochaine.

Un point a été fait sur les capacités d'accueil des différents diplômes et sur les perspectives d'évolution quant au glissement de la sélection à l'entrée des M1.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique